

## Pension Entre-Chats

### Règlement intérieur de la pension

#### Conditions d'admission :

**La vaccination** : Votre chat devra être vacciné depuis plus de 15 jours et moins d'un an contre le thyphus, le coryza (et la leucose de préférence), le carnet sera demandé à l'arrivée.

En cas de traitement médical, le propriétaire devra fournir l'ordonnance et les médicaments en nombre suffisant pour toute la durée du séjour.

**L'identification** : Votre chat doit être identifié par tatouage ou puce électronique.

**La stérilisation** : Votre chat doit être stérilisé au-delà de 6 mois.

**Traitement antiparasitaire** : Avant son séjour il est indispensable de traiter votre chat contre les puces.

En cas d'oubli la pension peut vous fournir un antiparasitaire externe.

La pipette de vectra félis : 8€

## **Arrivées et départs**

Les arrivées et départs se font uniquement sur rendez-vous, 7 / 7 jours.

Le jour d'entrée après 18h ne sera pas facturé ainsi que le jour de départ avant 10h.

## **Son séjour**

Votre chat est accueilli et hébergé dans les meilleures conditions de confort et de propreté.

Chaque chat dispose de pièce spacieuse individuelle avec des plates-formes à différents niveaux afin de lui offrir des aires de repos et d'observation et de nombreuses cachettes pour les plus timides. Ils disposent de couches confortables, de griffoirs et d'accessoires appropriés pour favoriser l'occupation et le jeu.

Des diffuseurs de phéromones sont installés pour rassurer votre compagnon lors de son séjour.

## **Santé**

Certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois dans l'organisme d'un chat sans se manifester, et un évènement stressant peut déclencher l'apparition des symptômes, c'est le cas de la PIF (péritonite infectieuse féline), du FIV (sida du chat), de la teigne, de certaines formes chroniques de coryza etc... pour lesquelles il n'existe pas de vaccin. La pension ne pourra être tenue responsable de l'apparition de ces maladies.

Si un souci médical devait survenir pendant le séjour de votre chat, je m'engage à vous contacter au plus vite et à prendre les dispositions nécessaires.

. Vous donnez votre accord pour que votre animal soit examiné par un vétérinaire (clinique vétérinaire du Beaujolais à Gleizé) avec qui je travaille en collaboration.

. En cas de décès pendant le séjour, à la demande du propriétaire, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au propriétaire.

Les frais vétérinaires occasionnés durant le séjour seront à la charge de son propriétaire.

### **Tarifs :**

Pour un chat :

La nuitée : .....13€

Pour 2 chats et plus :

La nuitée : .....11€

Le coût de la pension comprend le chauffage, la nourriture (croquettes royal canin pour chat adulte stérilisé), la litière et les différents soins ou prises de médicaments si nécessaire. Aucun rabais ne sera accordé lorsque le propriétaire tient à fournir la nourriture à son animal.

Pour les personnes qui doivent être hospitalisées certaines mutuelles peuvent prendre en charge tout ou partie des frais de garde.

Je soussigné(e) Monsieur, Madame.....reconnait avoir pris connaissance  
des conditions ci-dessus stipulées et déclare les accepter sans réserve d'aucune sorte.

Fait à Beaujeu, le .....Fait pour valoir

Signature et cachet de l'établissement

Nom et signature du propriétaire

(Précédé de la mention "lu et approuvé")



**Entre chats** - Pension pour chats - siret 45300263600026 RC Pro MMA – Auxiliaire Spécialisée Vétérinaire diplômée du SCNFA  
d'Aix en Provence.